



**Commune de Belmont-sur-Lausanne  
Municipalité**

**COMMUNICATIONS  
au Conseil communal, séance du 4 novembre 2015**

**Gustave Muheim**

**Administration générale, Finances, Police, Informatique,  
Personnel, TL, Délégué aux affaires Lausanne Région**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai le très plaisir de vous saluer au nom de votre Municipalité.

***Règlement du Conseil communal***

Le nouveau Règlement du Conseil communal, approuvé par votre instance lors de la séance du 4 juin 2015, est en voie d'approbation par le(la) Chef(fe) du département cantonal concerné, qui publiera sa décision dans la feuille des avis officiels (FAO).

Pour rappel, les règlements peuvent faire l'objet d'une requête auprès de la Cour constitutionnelle (loi du 5 octobre 2004 sur la juridiction constitutionnelle LJC). Ils peuvent aussi faire l'objet d'un référendum dans les communes à conseil communal (art. 107 de la loi sur l'exercice des droits politiques LEDP).

Les délais de requête (20 jours) et de référendum (10 jours) contre un texte approuvé par le canton courent dès la publication de l'approbation dans la FAO.

Ce n'est qu'une fois les délais susmentionnés échus, que le règlement entrera en vigueur et pourra vous être distribué.



***Trésorerie courante : besoins de liquidités***

En cherchant une information dans ma base de données, je suis « tombé » sur une communication qui vous a été faite il y a 4 ans, presque jour pour jour. Son actualité l'étant restée, j'ai à peine besoin de l'adapter à la situation d'aujourd'hui :

Depuis quelques années, une frange de nos contribuables paient leurs acomptes d'impôts au pas du légionnaire, pour mieux rattraper leur retard en fin d'année.

Nos charges elles n'ont pas ce type d'échéance, et celles de cette année ont vu les factures arriver à la bourse de manière plus rapide que par le passé, soit un million de plus au 30 septembre dernier. Ceci démontre que pour nos fournisseurs et autres prestataires de service, la notion de gestion de trésorerie en flux tendu est devenue la règle.

En attendant, notre cash-flow est directement impacté, ce qui nous a obligés à recourir à un emprunt auprès de notre banquier pour pouvoir honorer nos obligations et faire valoir l'escompte, là où c'est possible. Nous avons donc souscrit, le 23 octobre 2015 auprès de PostFinance, un emprunt de 3 millions, au taux fixe de 0,35 % pour 5 ans. Deux des trois millions servent à rembourser des emprunts, et le million restant alimente notre trésorerie. Celle-ci a aussi été impactée par les dernières factures relatives aux travaux de la 3<sup>ème</sup> étape du Collège, et dans une moindre mesure par ceux de la Maison Pasche et du bâtiment de l'Auberge (700'000.- en chiffres arrondis).

Voici 4 chiffres qui résument la situation au 31 décembre :

- en 2005, les impôts à encaisser étaient de 2,9 millions pour 2'925 habitants, soit Fr. 990.- d'arriérés par habitant.
- En 2014, ce chiffre se monte à 4,8 millions pour 3'554 habitants, soit Fr. 1'350.- d'arriérés par habitant. Cette hausse de 37 % explique le besoin d'adapter notre trésorerie en conséquence.

Lorsque vous savez que le contribuable paie lui un intérêt moratoire de 3,5 %, vous aurez compris que le souci que provoque ce manque de liquidité est au moins profitable pour la bourse communale (les joueurs de poker parlent dans ce cas d'un fool). Les intérêts de retard facturés par l'ACI ont bondi de Fr. 39'000.-, en 2005, à plus de Fr. 93'000.- à fin 2014. Et lorsque l'on constate que l'ACI a déjà facturé Fr. 45'000.- d'intérêt de retard au 31 juillet de cette année, la courbe de « moralité de paiement » ne se dirige pas dans la bonne direction.



## **Budget 2016**

Dans quelques jours, vous recevrez le projet de budget et le préavis municipal y relatif, et dans un mois la décision sur la suite à donner vous appartiendra. Votre Commission des finances a d'ores et déjà commencé ses travaux sur ce qui sera le fil conducteur financier de notre collectivité villageoise en 2016.

Pour l'instant, quelques commentaires et quelques chiffres :

- la facture sociale continue son inexorable progression, et notre estimation de la hausse de 2 % par année, mentionnée dans le préavis sur le plafond d'endettement, est caduque. 2016 ne coupe pas à la règle avec une estimation de 4% de hausse.
- La péréquation intercommunale continue elle aussi sa progression, + 1,5% par rapport à la prévision 2015.
- Ces charges, non maîtrisables, représentent à elles seules près de 45% des charges épurées pour 2016.

- Notre budget 2016 prévoit, après un gros travail de priorisation des dépenses, un bénéfice net de Fr. 86'650.-.

Ce budget est un budget de transition car les éléments extérieurs telles que croissance de la population, donc rentrées fiscales, ont pris du retard. Dès lors, cela a un impact direct sur notre désendettement qui ne peut être amorcé en 2016 comme annoncé par votre Municipalité lors du budget 2015 et des comptes 2014. Les ressources que procureront les futurs habitants des immeubles du chantier En Arnier, qui vient de débiter cette année, participeront activement au désendettement dès 2017, aucun investissement marquant n'étant à consentir pour accueillir ces futurs Cancoires.



### ***Elections communales 2016 – Parrainage des listes et prise en charge des frais d'impression des bulletins de « parti »***

Le 10 septembre dernier, une séance d'information à la population a été organisée par le groupement « Les Cancoires indépendants » concernant les élections communales de février 2016. Lors de cette réunion, notre secrétaire municipale a fait une présentation « Comment seront élues les autorités de Belmont en 2016 ». Il était notamment question du « parrainage » des listes. Parmi les instructions reçues, lors de la journée annuelle d'information à l'attention des secrétaires municipaux, le 11 juin 2015, par le chef de la division « Secteur juridique et affaires communales » du Département des institutions et de la sécurité, il était spécifié les éléments suivants :

- les listes des candidats sont déposées au Greffe municipal de la commune;
- elles sont accompagnées d'une liste de signatures de dix électeurs (parrains) ;
- un candidat ne peut **pas** être parrain.

Or, lorsque nous avons reçu, la semaine dernière, les arrêtés officiels de convocation pour ces prochaines élections, il est mentionné :

- On ne peut parrainer qu'une seule liste pour la même élection. En revanche, on peut parrainer une liste sur laquelle on est soi-même candidat.

Ce dernier élément étant contraire aux informations reçues en juin, Mlle Fogoz est intervenue auprès du chef de la division « Secteur juridique et affaires communales » pour demander des explications :

Voici sa réponse :

- *Postérieurement à la séance d'information que vous mentionnez (11 juin 2015), nous avons découvert l'existence d'un jugement autorisant qu'un candidat soit un des parrains de sa propre liste.*
- *En tout état de cause, vous pouvez vous fonder sur le contenu des arrêtés de convocation édictés par le Conseil d'Etat.*

Au vu de ce qui précède, le parrain d'une liste peut donc également être candidat sur cette même liste.

Des instructions détaillées ainsi qu'un calendrier complet seront prochainement édités et vous seront adressés pour information.



D'autre part, l'arrêté de convocation des élections communales pour la législature 2016-2021, spécifie, à l'art. 21, que la Municipalité décide de la prise en charge des frais d'impression des bulletins de "parti" avant les élections (art. 37 LEDP) de manière à pouvoir informer les personnes qui déposent une liste.

Lors de sa séance du 4 novembre, la Municipalité a décidé d'appliquer les critères établis pour les élections cantonales, soit de prendre en charge l'impression des bulletins électoraux pour les listes de parti/groupement qui auront obtenu au minimum 5% des suffrages valablement exprimés; le dépôt d'une garantie pourrait être exigée.

Dès lors que l'ordre d'impression des bulletins sera donné par la commune, celle-ci s'acquittera du montant de la facture d'impression et refacturera les frais au(x) parti(s)/groupement(s) dont la(les) liste(s) n'aura(ont) pas atteint le pourcentage de suffrages susmentionné.

Mlle Fogoz se chargera d'en informer officielle le groupement "CIB - Cancoires indépendants Belmont" et tout autre groupement/parti qui en ferait la demande.



## ***Transports publics***

A l'occasion de nos démarches en vue de déplacer l'arrêt « Malavaux » de la ligne 49 au début du chemin des Pâquis, nous avons appris que le canton demandait aux TL de « revisiter » la ligne 47, en service depuis 2002, entre le Port-de-Pully et notre arrêt « Blessoney ». Cette information vous avait été communiquée, il y a juste une année, et nous fondions l'espoir que ce 47 se rende, aussi en soirée à l'Est de notre village, avec une fréquence plus soutenue qu'une fois par heure.

Les TL ont rendu leur copie, au-delà des espoirs des Cancoires. Le canton a décidé, en accord avec la Confédération, que la ligne régionale 66, qui relie Montbenon au Signal de Grandvaux, 3 x par jour dans chaque sens, ceci du lundi au vendredi, serait profondément remaniée. Sans « encouble » de dernière minute, dès mi-décembre 2015, le 66 disparaît au profit du nouveau 67, et son trajet reliera Val-Vert à la gare de Cully, en passant par Belmont et Grandvaux. La cadence sera de 14 paires de courses en semaine, 12 paires le samedi et 10 paires le dimanche. Voilà de quoi nous permettre de rendre visite à nos amis du Lavaux et pourquoi pas dans leurs caveaux, sans avoir à craindre au retour, le ballon à souffler puis à barreaux de la maréchaussée !

Si notre benjamine, la ligne 49, reste à la cadence de la demi-heure, 7 jours sur 7 et de 6 heures à minuit, la ligne 47 verra son terminus déplacé au Landar et sa cadence aux heures de pointe passer de 20 à 15 minutes et le dimanche de 60 à 30 minutes.

En conclusion, Belmont sera définitivement intégré dans le réseau urbain avec, aux heures de pointe, 7 courses à l'heure pour nous rendre en direction ou en revenant de Pully.

Cette réussite est à porter au crédit du PALM en général, et de son Schéma directeur de l'est lausannois en particulier.

✂

### **Autoroute A9 – avancement du dossier**

Une douzaine de personnes et trois avocats ont transmis, par notre intermédiaire, des questions à l'OFROU. Le planning prévoit la mise en ligne sur leur site internet, à la fin de ce mois, des réponses de cet Office fédéral. Le lien est déjà actif sur le nôtre.

A ce jour, nous n'avons pas d'informations quant à la date de la mise à l'enquête publique des travaux. Nous espérons pouvoir vous en dire plus lors de votre prochaine séance.

Je vous remercie de votre attention.

*Gustave Muheim, syndic*

✂

**Nathalie Greiner-Meylan**

**Communication, Vignes, Bâtiments communaux** (sauf Temple, Espace Cancoires + Burennoz, UAPE et Collège), **Protection civile, Pompiers [SDIS]),**

***Pas de communication***

✂

**Chantal Dupertuis**

**Ecoles (y.c. UAPE, transports scolaires), Œuvres sociales, Affaires culturelles, Domaines, Forêts, Temples et cultes et Bâtiments communaux** (Temple, Espace Cancoires + Burennoz, UAPE et Collège)

***Pas de communication***

✂

**Philippe Michelet**

**Services industriels, Travaux publics, Assainissement et protection de l'environnement, Espaces verts**

***Pas de communication***



**Catherine Schiesser**

**Aménagement et gestion du territoire (Police des constructions et Urbanisme)**

***Une information sur les cartes des dangers naturels***

La Confédération a exigé des cantons, l'établissement des cartes de dangers naturels. Pour le Canton de Vaud, ce travail a coûté près de 8 millions, subventionnés à hauteur de 44% par la Confédération, 28.2% par le Canton, 20.8% par l'ECA et 7% par les communes. La part de notre commune s'élèvera à environ Fr. 2'500.00, le solde de notre contribution nous sera facturé d'ici la fin de l'année, voire début janvier.

Les aléas : inondations, glissements de terrain permanents, glissements de terrain spontanés, laves torrentielles et chutes de pierres et de bloc ont été cartographiés pour notre commune.

Nous avons reçu ces cartes début septembre et sommes actuellement en train de préparer le mailing qui sera adressé à tous les propriétaires de parcelles touchées par un de ces dangers, ce qui prend un temps considérable, sachant qu'il y a près de 900 propriétaires concernés et que pour beaucoup d'entre eux, il faut vérifier leur adresse.

Dès fin novembre, ces cartes seront disponibles pour la consultation publique, ce qui signifie qu'elles ne peuvent pas faire l'objet d'opposition. Elles seront consultables au Service technique pendant les heures d'ouverture de l'administration.

Je vous remercie de votre attention.

*Catherine Schiesser, municipale*